

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS**

Intitulé du service versant :			
Tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier – 25044 Besançon cedex		N° de versement : 2677W	
		Métrage : 5 ml	

Date du versement : 19/04/2021	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 10%;"></td><td>Exemplaire destiné au service versant</td></tr><tr><td></td><td>Exemplaire destiné aux Archives</td></tr></table>		Exemplaire destiné au service versant		Exemplaire destiné aux Archives
	Exemplaire destiné au service versant				
	Exemplaire destiné aux Archives				

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-48	Minutes des jugements, ordonnances et dossiers de procédure	2013		
1-23	Minutes			
1-13	Jugements			
1	14-31 janvier			
2	26-28 février			
3	19-26 mars			
4	9-12 avril			
5	6-23 mai			
6	28-31 mai			
7	18-21 juin			
8	4-22 juillet			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
9	30 juillet			
10	5-26 septembre			
11	15 octobre-12 novembre			
12	13 novembre-5 décembre			
13	23-27 décembre			
14-23	Ordonnances			
14	janvier			
15	février			
16	mars			
17	avril			
18	mai			
19	juin			
20	juillet			
21	août-septembre			
22	octobre-novembre			
23	décembre			
24-48	Dossiers de procédure			
	Une annexe donnant le nom des parties et l'objet de l'affaire est disponible en salle de lecture, la réglementation n'autorisant pas sa mise en ligne.			
24	2-29 janvier			
25	29-31 janvier			
26	31 janvier			
27	31 janvier-18 février			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
28	26-28 février			
29	28 février			
30	28 février-19 mars			
31	19 mars			
32	19-26 mars			
33	26 mars-9 avril			
34	9-12 avril			
35	12 avril			
36	6-7 mai			
37	7 mai			
38	7-28 mai			
39	28 mai-18 juin			
40	18 juin-9 juillet			
41	9-30 juillet			
42	30 juillet-24 septembre			
43	24-26 septembre			
44	15-17 octobre			
45	25 octobre-3 décembre			
46	3-5 décembre			
47	5-23 décembre			
48	27 décembre			

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le

La Directrice des Archives départementales du Doubs,

Nathalie ROGEAUX